

## Liberté et Progrès

Le rapport de Mme le sénateur Frantiska Plaminkova fut écrit en Tchécoslovaquie avant le Congrès, sans qu'elle pût se douter à quel point il serait d'actualité à Istamboul.

En effet, au moment même de notre Congrès nous apprenions que le président Kamal Ataturk avait décidé de dissoudre l'Union des femmes turques qui nous recevait « son objet étant devenu inutile », puisque les femmes turques possédaient maintenant les mêmes droits que les hommes ».

Nos amies turques, qui ont pour leur chef un respect et une reconnaissance que nous comprenons, nous permettront cependant, à nous, Françaises, démocrates et féministes, de protester contre cette mesure qui choque notre sens de la liberté et révèle une complète méconnaissance des buts que nous poursuivons.

Si vraiment les organisations féministes nationales affiliées à l'Alliance internationale des Femmes n'avaient comme seul but que d'obtenir « des droits égaux », depuis longtemps un grand nombre de pays s'en seraient désintéressés, puisque depuis une vingtaine d'années la plupart des Etats d'Europe et l'Amérique ont accordé aux femmes la plénitude de leurs droits.

Ce que le chef du gouvernement turc n'a pas compris, c'est que l'Alliance Internationale, qui groupe et unit nos différentes associations nationales, constituait un organisme de progrès et de paix. De progrès, parce que nos rencontres triennales nous permettent de nous rendre compte des initiatives réalisées ailleurs et d'en faire bénéficier nos pays; de paix, parce que ces rencontres nous donnent l'occasion de nous connaître, de nous comprendre; de mesurer que nos soucis, nos préoccupations de femmes et de mères sont les mêmes et qu'aucune difficulté politique ne peut en aucun cas permettre de mettre en jeu des vies humaines pour régler des conflits.

Certains ont prétendu que c'est par esprit d'autocratie que Kamal Ataturk a contraint les femmes turques à dissoudre leur association.

Nous ne voulons pas le croire, car d'autres autocraties font au contraire de grands efforts pour que leurs organisations féminines prennent place parmi nous afin d'y propager leurs idées.

Espérons donc encore que cette mesure d'exclusion n'est pas définitive et qu'une nouvelle association féminine turque constituée sur d'autres bases pourra reprendre bientôt sa place parmi nous. Maintenant que nous Françaises avons pu apprécier l'intelligence et le charme de nos sœurs de Turquie, juger de leur facilité à manier notre langue, à comprendre notre esprit, notre culture, leur présence nous ferait particulièrement défaut.

Et très respectueusement nous demandons à leur chef de leur donner, à côté de leurs droits politiques, ce droit primordial qu'à défaut d'autres, nous Françaises, nous avons au moins le privilège de posséder : le droit de penser et d'agir librement.

C. Brunswick

1935-25-05  
n° 1151.